

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

## Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1069

Société : R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre : Capitaine

Nom & Prénom : Zainab Hamid

Date de naissance : 10/01/1988

Adresse : Hotel

Tél. : 0619 266 026

Total des frais engagés : 2000 Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 12/01/2013

Nom et prénom du malade :

RAKKABE AICHA F.P

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant ZARAH

Nature de la maladie :

Anisotropie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :



Le 28/12/2013

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12/01/23	C2 K <sub>10</sub>		G1	<p>Dr Khalid BANNINE OPHTALMOLOGISTE Bd Ibn Tachfine et Ibn El Adra Takouchi Rue Fatima Zahra Casablanca N° 6 Casablanca 12/01/23</p>

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

AUXILIAIRES MEDICAUX

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]  
nctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISÉ ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION**

# Docteur Khalid BANINE

Ophtamologiste

- Chirurgie de la cataracte (phaco)

- Strabisme - Glaucome - Voies Lacrymales

- Angio laser - Correction optique (LASIK)



الدكتور خالد بنين

إخصاصي في طب وجراحة العيون

- جراحة الجلاة - الخول - مسالك الدموع

- داء الزرق - تصوير أوعية الشبكة - الليزر

- تصحيح البصر لايتك

Casablanca, le :

12 JAN 2023

الدار البيضاء . في :

Rakkabe Aicha  
Ep Zansui  
Amelie nis de l'm

$$OD = (-1.00 \text{ } 100^\circ) ADD + 2.00$$

$$OL = (-1.00 \text{ } 90^\circ) ADD + 2.00$$

نظارات الحياة  
~~LUNETTES LA VIE~~  
Mohamed ROKNEDDINE  
Opticien Optométriste  
Souk Korea Bloc (EF) N°115 - Casablanca  
Tél: 05 22 60 02 81

Dr Khalid BANINE  
OPHTALMOLOGISTE  
Angle Bd Ibn Tachfine et Ibn Al Adrâa  
El Mourakuchi Rés Fatima Zn.  
3ème étage N° 6 Casablanca

Angle Bd Ibn Tachfine et Ibn Al Adrâa El Mourakuchi  
Résidence Fatima Zahra II 3ème étage - N°6 Casablanca  
(au dessus de Marjane Market et Bank of Africa)

Tél. : 0522 61 22 22

E-mail : kbanine@gmail.com

زاوية شارع ابن تاشفين و شارع ابن العذراء المراكشي  
إقامة فاطمة الزهراء II . الطابق 3 رقم 6 - الدار البيضاء  
(فوق مرجان ماركت و بنك أفريقيا)

الهاتف : 0522 61 22 22

# نظارات الحياة

## LUNÉTTES DE LA VIE

Bloc (EF) Souk Koria N° 116

Casablanca

Tél. : 0522 80 87 96 / 80 02 81

R.C. : 247708 - I.F. : 45519260

Patente : 36611440

ICE : 000885021000189

### FACTURE

N° 0000292

سوق القرية بلاوك اف رقم 116  
البيضاء

الماتف : 0522 80 87 96 / 80 02 81

R.C. : 247708 - I.F. : 45519260

Patente : 36611440

ICE : 000885021000189

Casablanca, le : 27.02.2013

M Rakkhe Archa

Doit

Docteur Khalid Benine

Nomenclature N° 407

OD : cyl sph (-1,00 à 100) 300,-

OG : cyl sph (-1,00 à 70) 300,-

VP OD : cyl sph Add +2,50 300,-

OG : cyl sph Add +2,50 300,-

Verres : Optique 800,-

Montures : optique 800,-

Arrêté la présente Facture à la somme de :

D eux mille dh 2000,-

نظارات الحياة  
LUNETTES DE LA VIE  
Mohamed TAKENEDDINE  
Optician Optometrist  
Souk Koria (EF) N°115 - Casablanca  
Tél. 05 22 80 02 81

OG